Ondes URBAINES
VILLES FRANCE
VILLES & AGGLOMÉRATIONS

Mardi 11 Janvier 2011 - n°539

Economie - RGPP et implantation de services publics - En conseil des ministres
Transport - Fusion Veolia Transport - Transdev - Feu vert de l'autorité de la concurrence
Economie - Loppsi 2 - Vers la fin du parcours législatif
Economie - Recensement + 0,77 %
Economie - Investissements d'avenir - 17 candidatures reçues à l'appel à projets «?Initiatives d'excellence?»
Economie - Agenda
Economie - Culture - Les maires des villes moyennes rencontrent Frédéric Mitterrand

ECONOMIE

RGPP et implantation de services publics - En conseil des ministres

Le premier conseil des ministres de l'année 2011 qui s'est tenu le 5 janvier, a évoqué la carte territoriale des services publics dans le domaine de la défense, de la justice, de la santé, de la mobilité des fonctionnaires et de la prise en compte des préoccupations d'aménagement du territoire.Selon le Premier ministre, « *la rationalisation des implantations des s* essentiels :

- l'efficience, en améliorant la gestion de leurs moyens, en développant les mutualisations et en réduisant les coûts immobiliers, pour dégager des moyens permettant de moderniser les services publics de l'Etat ;
- l'amélioration de la qualité des services, en créant des ensembles dont le volume d'activité atteigne la masse critique ;
- l'adaptation de l'offre de services publics aux attentes des citoyens : sécurité publique, couverture médicale mais aussi généralisation des services numériques, qui permettent d'accéder aux administrations et aux services aux publics par Internet ;
- la compétitivité et l'attractivité des territoires.

La carte militaire

Alain Juppé a présenté l'état d'avancement de la réforme de la carte territoriale de la défense. Engagée dès l'été 2008, le ministre d'Etat a rappelé qu'elle « *vise à apporter aux forces combattantes des moyens de soutien logistique plus efficaces et l'équipement le plus moderne pour réaliser leurs missions* ».
Chiffres à l'appui, le minsitre d'Etat a qualifié cette restruction d'une ampleur inédite : 30 unités ont fermé depuis 2008 et 16 ont été transférées ; ce chiffre sera porté à 82 fermetures et 47 transferts d'ici 2015, avec une réduction de 54.000 emplois. Dans le même temps, 60 bases logistiques de défense ont été créées.
Les emprises immobilières ainsi libérées, qui seront au nombre de 300 en 2015, sont en cours de cession par France Domaine. La restructuration de la carte territoriale de la défense fait l'objet d'un accompagnement spécifique au travers d'un programme de reconversion économique des territoires touchés, doté de 320 M€ entre 2009 et 2014. Dans ce cadre, 10 conventions entre l'Etat et les collectivités territoriales ont déjà été signées et 14 autres devraient l'être en 2011.

La carte judiciaire

Michel Mercier a présenté un premier bilan de la réforme de la carte judiciaire qui s'est achevée le 31 décembre 2010. Au 1er janvier 2011, le nombre de juridictions a été ramené de 1206 à 819. Les 401 juridictions qui ont été fusionnées avec une juridiction voisine (parmi lesquelles 178 tribunaux d'instance et 21 TGI) connaissaient toutes un niveau d'activité inférieur à la moyenne. L'objectif recherché était, a précisé le Garde des sceaux, de disposer de juridictions d'une activité et d'une taille suffisantes pour renforcer la qualité et l'efficacité de la justice en termes d'accès du justiciable à la justice, de continuité du service, d'amélioration des délais de traitement des contentieux ou de technicité des magistrats. Les 1800 agents concernés par la réforme ont bénéficié d'un plan d'accompagnement social. De même, les avocats inscrits dans les barreaux, fusionnés par voie de conséquence, ont bénéficié d'un programme d'aide à la réinstallation d'un montant de 20 M€. Un programme immobilier et d'investissement d'un montant de 375 M€ accompagne cette réforme.

La carte sanitaire

Xavier Bertrand a souligné la profonde évolution de l'offre de soins depuis 2007. 42 établissements de santé publics et privés à but non lucratif ont été touchés par cette réorganisation, en particulier pour leur activité de chirurgie pour les plus petits plateaux techniques (moins de 200 actes par an). Des reconversions ont été réalisées, le plus souvent au profit des activités de soins de suite ou de prise en charge des personnes âgées. Des regroupements ou des coopérations territoriales au sein des bassins de vie sont désormais recherchés, notamment entre l'offre publique et l'offre privée. Le ministre a annoncé que dans les mois qui viennent, l'Etat encouragera la constitution de communautés hospitalières de territoire pour faciliter les coopérations et les mutualisations.

La mobilité des fonctionnaires

Présentant les mesures prises en matière de gestion des ressources humaines pour accompagner toutes ces restructurations, François Baroin a déclaré qu'il s'agit en premier lieu de faciliter les réorganisations de services et les mouvements de personnels par l'instauration d'un droit effectif à la mobilité au sein de l'administration (facilitation des détachements entre corps comparables), ainsi qu'en facilitant la réorientation professionnelle et la mobilité entre le public et le privé et en permettant le versement d'indemnités d'accompagnement.

Et l'aménagement du territoire ?

Soulignant le lien étroit entre services publics et attractivité des territoires, Bruno Le Maire a principalement évoqué les priorités d'aménagement du territoire dans le domaine numérique et de la santé.
Il devient, a précisé le ministre, indispensable de généraliser la couverture numérique à tout le territoire puisque l'accès via Internet à la plupart des services publics allège les besoins de présence administrative territoriale.
Dans le domaine de la santé, les territoires ruraux sont confrontés à un vrai enjeu s'agissant de la présence de médecins généralistes.
Pour finir, le ministre a annoncé que la DATAR a été chargée d'assurer un suivi interministériel des conséquences territoriales des différentes réorganisations en cours et d'identifier les territoires cumulant les restructurations sectorielles.
La FMVM va sollicité une nouvelle fois le ministre de l'Aménagement du Territoire et la DATAR pour être entendue sur ce dossier puisque de très nombreuses villes moyennes cumulent sur leur territoire l'ensemble de ces restructurations et leurs effets dévastateurs.

TRANSPORT

Fusion Veolia Transport - Transdev - Feu vert de l'autorité de la concurrence

L'autorité de la concurrence a donné fin décembre dernier, son feu vert au mariage entre deux grandes entreprises de transports urbains « sous réserve d'engagements ».Cette annonce avait en mai dernier, ému les élus locaux, qui se retrouver le secteur des déplacements collectifs.

Création d'un fonds d'animation de la concurrence

Veolia et CDC vont, sur leur proposition, financer un « fonds d'animation de la concurrence » à hauteur de 6,4 millions d'euros. Ce fonds permettra aux autorités organisatrices de transport, sur l'ensemble du territoire français, de financer deux types de mesures :
- l'indemnisation des candidats non retenus aux appels d'offres, la couverture partielle ou totale des frais de réponse pouvant inciter davantage de concurrents à participer aux appels d'offres ;
- le recours par les collectivités, notamment de petite taille, à des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage leur permettant d'améliorer leurs connaissances des réseaux et donc l'efficacité des mises en concurrence qu'elles organisent.
Le financement de ces actions d'animation de la concurrence sera réservé aux réseaux de transport dont Veolia Transport et Transdev sont les opérateurs sortants et qui feront l'objet d'une mise en concurrence dans les cinq années qui suivent la date de réalisation de l'opération. Le fonds sera géré par un gestionnaire indépendant des parties, agréé par l'Autorité de la concurrence, sous la supervision d'un mandataire qui veillera notamment à ce que les candidats (pour le remboursement des frais de réponse) ou les collectivités (pour la prise en charge de l'assistance à maîtrise d'ouvrage) éligibles à ce fonds soient traités de manière objective, transparente et non discriminatoire. Ces mesures, en stimulant le nombre d'offres remises, visent à intensifier la concurrence lors des appels d'offres.

Cession d'actifs

Cet accord est soumis à une condition de cession :
1 - des parts et des actifs que les deux entreprises détiennent dans l'exploitation du réseau de transport urbain de quatre villes de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, qui sont toutes des villes moyennes : Aubagne, Salon-de-Provence, Fréjus-Saint-Raphaël et Carpentras.
2 - d'actifs sur l'exploitation de lignes d'autocars avec matériel roulant, dépôts et ateliers de réparation dans quatre départements : Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Var, Vaucluse. Enfin, la nouvelle entité s'est engagée à ne pas procéder à de nouvelles acquisitions en Haute-Savoie, dans les cinq années à venir.
Un mandataire indépendant, agréé par l'Autorité de la concurrence, s'assurera de la bonne exécution de l'ensemble de ces engagements.
Cette fusion devrait être finalisée fin février prochain pour donner naissance, au numéro un mondial du transport public, qui sera rebaptisé pour l'occasion.

ECONOMIE

Loppsi 2 - Vers la fin du parcours législatif

Suspecté d'être un vaste fourre-tout législatif, et par certains aspects, liberticide, le projet de loi d'orientation et de

programmation pour la performance de la sécurité intérieure 2 - dit Loppsi 2 - a été adopté le 21 décembre dernier, en seconde lecture, devant l'Assemblée nationale. Ce nouveau projet de loi sur la sécurité intérieure achève son parcours législatif, puisqu'il va être examiné au Sénat à partir du 18 janvier prochain. Il décline en particulier les thèmes sécuritaires dont a été émaillée l'actualité des six derniers mois. Dans son contenu, la Loppsi 2 recouvre des sujets aussi variés que la cybercriminalité, les fichiers de police, la vidéosurveillance qui est devenue la « vidéoprotection », les expulsions locatives ou encore le permis à points.

Vidéoprotection

Dès l'origine de la discussion parlementaire, le renforcement de la vidéoprotection était un axe majeur du texte défendu par le Gouvernement.
En l'état actuel du texte, les préfets peuvent décider d'une utilisation accrue de la vidéosurveillance, notamment en cas de grands évènements publics, comme les manifestations sportives. Et cela, même en l'absence du consentement des communes concernées.

La Loppsi 2 prévoit également de mailler davantage le territoire et de tripler le nombre de caméras avec des incitations financières pour les collectivités locales. L'objectif est d'arriver rapidement à 60 000 dispositifs sur la voie publique et de « permettre aux services de police et de gendarmerie d'accéder aux images ». Le rôle de la Commission nationale informatique et libertés se cantonne à assurer la « supervision des commissions de vidéoprotection », ce qui en l'absence de moyens adéquats relève sans doute de la gageure.

Pouvoirs de police

Les policiers municipaux pourront avoir de nouvelles missions jusque-là conférées aux officiers de police judiciaire. Ils seront autorisés, dans certaines circonstances, à procéder à des fouilles, des contrôles d'identité et des dépistages d'alcoolémie.

La privatisation des missions de sécurité est également accentuée et le statut des entreprises de sécurité est renforcé. Les dispositifs de vidéoprotection sur voie publique pourront par exemple, par convention, être visionnées par des opérateurs publics ou privés. La loi crée aussi un Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS), qui deviendra l'autorité de régulation et de contrôle de ce secteur, qui compte par moins de 170 000 agents.

Logement

La loi prévoit également l'évacuation des campements illicites en cas de « risques graves pour la salubrité, la sécurité ou la tranquillité publique », et l'incrimination des squatters (qui deviennent passibles de peines de prison et/ou d'amende). Les squats pourront être expulsés sous 48 heures sur décision du préfet et cela sans passer par la décision d'un juge.

Mineurs

La loi prévoit enfin que les préfets auront la possibilité de décréter un couvre-feu entre 23 heures et 6 heures du matin pour les moins de 13 ans, dans les cas où « leur présence sur la voie publique durant la nuit (...) les exposerait à un risque manifeste pour leur santé, leur sécurité, leur éducation ou leur moralité ».
La Loppsi 2 tend enfin de plus en plus à rapprocher les procédures mises en place pour les majeurs à destination des mineurs.

ECONOMIE

Recensement + 0,77 %

C'est l'évolution de la population des 157 villes moyennes adhérentes enregistrée entre 1999 et les derniers résultats authentifiés du recensement de la population (population totale au 1er janvier 2008). Sur cette période, 277 habitants viennent accroître la population moyenne de ces villes, ce qui traduit un léger renforcement du fait urbain.
Depuis l'entrée en vigueur du recensement rénové, sur les 157 villes adhérentes de la FMVM : 74 villes ont vu sur cette période leur population s'accroître, tandis que 83 villes voient leur population diminuer.

Les variations constatées dans les villes moyennes reflètent dans une grande mesure les évolutions observées au niveau régional.

Parmi les villes ayant enregistré une évolution supérieure à + 10 % sur cette période, la plupart de celles-ci se situent en effet en outre-mer ou sur le pourtour méditerranéen (Ajaccio, Le Tampon, La Possession, Cayenne, Bastia, Agde, Annemasse, Cagnes-sur-Mer, Villefranche-sur-Saône, Saint-Raphaël, Carpentras, Saint-Pierre, Salon-de-Provence, Montélimar).

Les villes ayant pour leur part vu leur population baisser dans des proportions comparables se situent quant à elles dans le centre ou l'est de la France (Vesoul, Nevers, Charleville-Mézières, Moulins, Chaumont, Le Creusot, Saint-Dizier, Pointe-à-Pitre).

ECONOMIE

Investissements d'avenir - 17 candidatures reçues à l'appel à projets «?Initiatives d'excellence?»

Ces candidatures ont été adressées par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche en réponse à l'appel à projets «?Initiatives d'excellence?» lancé dans le cadre du programme Investis-sements d'avenir. L'appel à projets, doté de 7,7 Mds €, doit permettre de faire émerger en France, «?*5 à 10 pôles pluridisciplinaires d'excellence d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial, capables de rivaliser avec les plus grandes universités du monde comme Harvard, Princeton ou Cambridge*?».Les candidatures seront évaluées par un jury international. Elles devron actuelles, de leur niveau d'ambition pour l'avenir, et de leur capacité à mett chaque projet sera apprécié au regard des résultats obtenus par les éta projets des investissements d'avenir. Les labels préalablement obtenus ser finale.

La sélection des projets s'articulera autour de 4 critères principaux?:?

- L'excellence en matière de formation?: formations innovantes (LMD) proposées par les établissements porteurs du projet (universités, grandes écoles, écoles doctorales)?;
- L'excellence en matière de recherche?: équipements d'excellence, laboratoires d'excellence…
- L'intensité des partenariats avec l'environnement socio-économique (société d'accélération du transfert de technologie, Institut de recherche technologique, Institut thématique d'excellence en matière d'énergies décarbonées) et au niveau international?;
- La capacité de la gouvernance à incarner efficacement la stratégie du projet.

Après une phase de pré-sélection, les premières initiatives d'excellence seront sélectionnées à l'été 2011.

Les informations relatives aux 17 porteurs de projet sont consultables sur?: www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

ECONOMIE

Agenda

12 janvier 2011*Paris*

Cérémonie des vœux de la FMVM

19 janvier 2011

Paris

Audience des présidents des associations membres de la MEPLF (AMF, ADF, AMGVF, FMVM, APVF) auprès de Laurent Wauquiez, ministre en charge des Affaires européennes, suivi d'une rencontre sur le thème de l'avenir de la politique européenne de cohésion avec Johannes Hahn, Commissaire chargé de la Politique régionale et Bruno Le Maire, ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire.

25 janvier 2011

Paris

Audience de la FMVM auprès de Philippe Richert, ministre en charge des collectivités territoriales

ECONOMIE

Culture - Les maires des villes moyennes rencontrent Frédéric Mitterrand

Une délégation de la FMVM* conduite par son président, Bruno Bourg-Broc, rencontrait hier le ministre de la Culture et de la Communication, Frédéric Mitterrand. Au cours d'un entretien très riche, la délégation de la FMVM et le ministre ont évoqué les priorités culturelles communes aux villes moyennes et au ministère.Bruno Bourg-Broc a d'abord demand ministère à négliger les villes moye souhaits ont été relayés par le pré communes qui le souhaitent (sans conventions pluriannuelles d'objecti équipements culturels structurants souligné le rôle moteur de la cultu exemples la lecture publique, l'éduca

A Quimper, le maire est ainsi attentif au maintien du « trépied éducation, culture et sport » dans l'animation des quartiers et l'intégration des populations d'origine immigrée. Les initiatives fourmillent également dans les autres villes moyennes : inscription de la cité épiscopale d'Albi au Patrimoine mondial de l'humanité, création de cafés littéraires à Creil, échanges culturels de Boulogne-sur-mer avec l'Egypte et l'Argentine, ouverture d'un laboratoire de création artistique pour les jeunes à Saint-Dié-des-Vosges...

Frédéric Mitterrand a affirmé partager ces préoccupations et décrit plusieurs actions bénéfiques aux villes moyennes en 2011 : l'itinérance du « Centre Pompidou mobile » (expositions temporaires d'art contemporain), la valorisation du dispositif « Villes d'Art et d'Histoire », le soutien continu aux scènes nationales et aux petites salles de cinéma, la réflexion sur le livre numérique (comment préserver le réseau des librairies) et les droits d'auteurs musicaux (comment fixer un coût supportable pour les orchestres locaux). L'échange entre les maires des villes moyennes et le ministre se poursuivra en 2011 à travers deux évènements : le Forum « Culture 2011 » organisé par le ministère, à Paris les 4 et 5 février ; les 5es Assises des Villes moyennes et intercommunalités, à Quimper les 9 et 10 juin, pour lesquelles Frédéric Mitterrand a confirmé sa venue.

La délégation était composée de :
Bruno Bourg-Broc, député-maire de Châlons-en-Champagne, président de la FMVM ; Christian Pierret, maire de Saint-Dié des Vosges, président délégué de la FMVM ; Philippe Bonnecarrère, maire d'Albi ; Raymond Couderc, sénateur-maire de Béziers ; Frédéric Cuvillier, député-maire de Boulogne-sur-Mer, Madeleine Feve-Chobaut, adjointe au maire de Saint-Dié des Vosges et présidente de la commission Culture de la FMVM ; Bernard Poignant, maire de Quimper ; Jean-Claude Villemain, maire de Creil.

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
http://www.villesdefrance.fr
© O.U. © Fotolia
Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi